

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/06/2021

n° 05/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT.

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Georges CHAMPLONG, Stéphane GIRARD, Xavier MANEVY, Alexandre ODRU *procurator à Georges jusqu'à son arrivée à 20h00*, Audrey ROMANET, Hélène SABOT, Dominique Salles.

Excusés : Serge MLYNARCZYK *en visioconférence*, Pauline GAYET (*a donné procurator à Marie-Claire PELLETIER*)

- Ne soulevant aucune remarque les procès-verbaux des 08 et 12 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.
- **Rénovation énergétique de la mairie :**

Présentation du cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie. Le cahier des charges est approuvé à l'unanimité. Une consultation de trois maîtres d'œuvre est demandée.

- **Délibération n° 05/2021/01 Convention chantiers jeunes :**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation des chantiers d'été, la Communauté de Communes intervient comme prestataire de service pour le compte de la commune pour la mise à disposition de personnels âgés de 16 ans minimum.

Le chantier sur la Commune se déroulera du 19 au 23 juillet 2021 à raison de 4 heures par jour, représentant un volume de 20h maximum, rémunéré sur la base de l'indice de la fonction publique d'adjoint technique 2^{ème} classe. Le nombre de jeunes a été fixé à 4 par semaine. Les charges patronales sont prises en charge par la Communauté de Communes. Concrètement le coût pour embaucher un jeune est de 205 €.

Une convention est proposée entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et la commune de La Croix de la Rochette pour préciser les modalités financières et l'organisation du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention
- Donne pouvoir à M. Le Maire pour signer la convention

- **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme suite au SCoT :**

Le Maire expose au conseil Municipal que suite à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 8 février 2020, ce document est devenu opposable le 3 août 2020. Il est rappelé à l'assemblée que la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le contenu du SCoT constitue une obligation légale. Pour un SCoT approuvé postérieurement à un plan local d'urbanisme, ce PLU doit être rendu compatible dans un délai de trois ans si la mise en conformité implique une révision du PLU.

Etant donné que le PLU de la commune date de 2006, il conviendra d'engager sa révision dès l'année prochaine pour rendre effectives de façon locale les orientations du SCoT 2020.

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour engager une révision du PLU ultérieurement.

- **Délibération n° 05/2021/02 délégations consenties au maire par le conseil municipal :**

La délibération n° 05/2020/04 en date du 20 octobre 2020 est annulée et remplacée par la délibération ci-dessous.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser et d'accélérer une bonne administration communale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;

2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui ne dépassent pas 5000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

6° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **Peinture de l'entrée et du couloir de l'appartement :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour consulter 2 entreprises en vue de la réfection des peintures de l'entrée et du couloir de l'appartement communal.

- **Délibération n° 05/2021/03 Convention avec l'association Léo Lagrange pour la mise en œuvre de la politique jeunesse :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'espace jeune Léo Lagrange bénéficie aux élèves de La Croix de la Rochette scolarisés au lycée de Pontcharra en leur offrant une diversité de services.

Une convention est proposée aux communes, pour préciser les objectifs que l'association Léo Lagrange Centre Est s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse, et les moyens financiers que la commune de La Croix de la Rochette entend mettre à disposition de cette association pour contribuer à leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la participation financière de 310.68 € pour l'année 2021
- Autorise le maire à signer la convention d'une durée d'un an, renouvelable tacitement.

- **Constitution des bureaux de vote :**

Les membres des deux bureaux de vote des 20 et 27 juin ont été arrêtés et les consignes pour le bon déroulement de la journée électorale transmises.

- **Délibération n° 05/2021/04 Adhésions à l'Association des Maires Ruraux de Savoie:**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de Savoie
- Valide le montant de la cotisation qui comprend l'adhésion nationale, départementale et l'abonnement au mensuel « 36000 communes », pour un montant annuel de 95 € en 2021.

• **Adhésion aux communes forestières :**

Les élus ne souhaitent pas adhérer à cette association. La commune adhère par ailleurs au régime forestier et travaille en partenariat avec l'ONF pour la gestion et la surveillance de la forêt communale.

• **Délibération n° 05/2021/05 Adhésion à l'Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques pour soutenir la lutte contre la grêle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer à l'association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques et de régler chaque année la cotisation afférente à la lutte contre la grêle.

• **Délibération n° 05/2021/06 Participation des frais scolaires et périscolaires de Presle :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune était scolarisé en maternelle à Presle en 2019. Par délibération du 06/11/2020 la commune de Presle a fixé le montant des participations des communes extérieures aux frais scolaires et périscolaires.

Il convient d'approuver les tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les tarifs suivants pour l'année scolaire 2019/2020 :
 - 1512.63 € pour les enfants en maternelle
 - 639.70 € pour le périscolaire

• **Aire de jeux :**

- Certains jeux pour les enfants sont abîmés et représentent un danger. La société Mefran, fournisseur des jeux actuellement en place, a établi un devis pour leur mise aux normes : 3279.60 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Un devis est à faire pour le sol élastomère sous les jeux.
- Stéphane Girard suggère de fermer l'aire de jeux avec des barrières.
- Georges Champlong expose le projet de plantations d'arbres à proximité de l'aire de jeux, et d'hôtel à insectes, dans le cadre de l'appel à projet « Biodiversité » soutenu et subventionné par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour installer un banc et une table à proximité de l'aire de jeux.

• **Collecte des déchets verts :**

Après débat, le Conseil Municipal envisage d'organiser une campagne de broyage 1 à 2 fois par an.

• Divers :

- Ponts : dans le cadre d'un programme national Pont, la commune s'est inscrite pour bénéficier d'une étude. La première phase de recensement et pré-diagnostic débutera fin août 2021 jusqu'au 1^{er} semestre 2022. Un bureau d'étude prendra contact avec la mairie. Un joint a été commandé pour mettre en sécurité la voirie du pont et assurer une jonction entre les deux parties.
- Aménagements des voiries : en concertation avec le TDL des aménagements routiers sont prévus route des Prés Terrets (2 chicanes et plateau), rue du Vergeraie et place Prallet. Ils seront réalisés en 2 temps :
 - ✘ après validation du plan d'aménagement par le TDL, un balisage et une signalisation seront réalisés de façon provisoire, cela permettra de tester les conditions de circulation et de les améliorer en cas de besoin.
 - ✘ après cette période d'étude, les aménagements routiers seront réalisés.Le Conseil Municipal donne son accord pour limiter la circulation dans le village à 30 km/h. M. le maire prendra un arrêté pour mettre en place cette limitation. Une réflexion est en cours pour l'aménagement du croisement RD 925/Pont de Pierre.
- Mise à dispo du personnel administratif au profit du Syndicat d'Entretien : A compter du 1^{er} juillet 2021, Christiane travaillera pour le Syndicat 2 h par semaine. Une convention est signée pour un an. Les heures effectuées seront facturées au Syndicat d'Entretien. En juin 2022, le temps de travail mis à disposition sera réévalué en fonction des heures réellement effectuées sur une année.
- Appartement communal au-dessus de la mairie : après des travaux de mise aux normes et d'entretien, il sera disponible à la location début septembre 2021. Une information sera publiée sur le site internet de la commune.
- Cinébus : le 22 août 2021 cinéma plein air à la Croix de la Rochette « Donne- moi des ailes ». Hélène souhaiterait que des bénévoles des associations communales soient sollicités pour l'organisation de cette soirée. D'ores et déjà, il conviendrait de retenir les deux derniers samedis d'août 2022 auprès de Laurence BONNET.
- Fleurissement du village : les ados de l'IME et l'équipe encadrante mettront en place les jardinières lundi 21 juin 2021.
- Comité des fêtes intercommunal avec Villard-Sallet : c'est une piste à explorer si les volontaires ne sont pas assez nombreux sur la commune.
- Un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteurs sur certaines voies de la colline de Montraiant est en cours. Il sera pris conjointement avec les communes concernées par ces chemins.
- Hélène relaie une demande du Foyer rural pour l'organisation d'un repas fin juin début juillet dans la cour du château. Les Elus donnent leur accord.
- Stéphane fait part d'une demande de Mme Solange DUPEPET qui rappelle que lors d'une coupe de bois en 2013, avec différents propriétaires et la commune, une piste forestière avait été réalisée. Pourquoi l'acte notarié envisagé à l'époque n'a pas été réalisé ?
- Stéphane demande s'il peut être projeté de remettre en état le chemin entre la route de Montalbout et Villard-Sallet.
- Xavier évoque les difficultés de connexion pour les personnes en télétravail et demande où en est le projet de la fibre sur la commune ?

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 21h35